

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_225

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

DEPLACEMENT D'ELUS AUX  
XXVES ASSISES DES PETITES  
VILLES DE FRANCE LES 1ER  
ET 2 JUIN 2023 - APPROBATION  
D'UN MANDAT SPECIAL

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> juin 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DEPLACEMENT D'ELUS AUX  
XXVes ASSISES DES PETITES VILLES DE FRANCE LES 1<sup>ER</sup> ET 2 JUIN  
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Véronique Mouiller, 1<sup>ere</sup> adjointe déléguée à l'action culturelle et à la communication expose à l'assemblée :

Les XXVes Assises des Petites Villes de France dont le thème sera : « Petites Villes : Bâtir des Ponts pour demain » se dérouleront à Millau, en Occitanie, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2023.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année les élus des 1 200 communes adhérentes, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur de grands thèmes d'actualité relatifs à la gestion des collectivités territoriales, donnant ainsi l'occasion aux élus de s'exprimer et d'obtenir des réponses indispensables à l'exercice de leur mandat. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des petites villes.

La ville de Riorges est adhérente depuis 2019 et n'a encore jamais participé à cette rencontre.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) donne mandat spécial à Jean-Luc CHERVIN, maire, et Eric MICHAUD, adjoint, pour représenter la ville de Riorges aux XXVes Assises des Petites Villes de France qui se dérouleront les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2023 ;

2°) accepte le remboursement aux frais réels des dépenses de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation de justificatifs ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Riorges, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,  
Christian SEON

Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,  
Véronique MOUILLER